

Contrat de réservation 2020

Comment avez-vous connu le camping ?

Précisez : _____ Est-ce votre premier séjour ? oui non Si non, année du précédent séjour :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ Portable _____ Email _____

Véhicule (1 seul inclus par emplacement): marque : _____ N° Immatriculation (obligatoire) _____

A remplir obligatoirement	Personne 1	Personne 2	Personne 3	Personne 4	Personne 5	Personne 6
Nom						
Prénom						
Date de naissance						

La direction se réserve le droit d'annuler la réservation le jour de l'arrivée si les occupants ne sont pas ceux mentionnés ci-dessus. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdites.

DATE D'ARRIVÉE (de 14 h à 17 h) selon horaires de la réception _____ **DATE DE DÉPART (avant 11 h 30)** _____

► **Je désire un emplacement (de 80 à 100m²)** : 2 personnes+1 tente et 1 voiture ou 1 camping-car ou 1 caravane et 1 voiture + électricité 6 amp compris
 J'ai une tente une caravane un camping-car dimension _____

► **Je désire des suppléments :**

Nombre de tente supplémentaire Nombre d'enfants de 2 à - de 6 ans Nombre de personne supplémentaire de + 6 ans
 Nombre de voiture, remorque, moto supplémentaires Nombre d'animaux (max 2) Nombre de réfrigérateur (selon disponibilité)

DATE D'ARRIVÉE (de 16 h à 18 h) selon horaires de la réception _____ **DATE DE DEPART (entre 8 h et 10 h)** _____

► **Je désire une location :** Vous pouvez consulter le détail des équipements de nos localités sur notre site internet www.camping-grandsud.com

Mobil-home Bilbao 2 Pers. Mobil-home Loggia 4 Pers. Bungalow Titom 5 Pers.
 Mobil-home Evo 5 Pers. Cottage 6 Pers. Mobil-home Bermudes 6 Pers Mobil-home Cosy 6 Pers.

► **Je désire des suppléments :** nombre de personnes selon locatif + 1 véhicule compris

Forfait ménage Nombre d'animaux (max 2)
 Nombre de voiture, remorque, moto supplémentaires (si l'emplacement le permet et après accord de la direction)

Coût du séjour (veuillez noter le nombre ou les quantités dans les cases grisées)

	€	X	Nombre Nuitée ou semaine		€
Tarif locatif ou emplacement		X	Nombre Nuitée ou semaine		€
Suppléments (tente, voiture, réfrigérateur, personne supp. Animaux, forfait ménage.....)	€	X	Nombre Nuitée ou semaine		€
Frais ordures ménagères (0,25 €/pers/jour) + Taxe de séjour (0,61 €/jour/pers majeure) Tarifs en vigueur 2019	€	X	Nombre Nuitée		€
Frais de dossier	€	X	Nombre nuitée	1	€
Assurance annulation (facultative) Voir campez-couvert.com					€
TOTAL SEJOUR					€
(à verser à la réservation) Acompte de 30 % + assurance annulation 20 € (facultative)+ frais de dossier. Le solde de votre réservation est à verser 30 jours avant votre arrivée au camping. En cas de non paiement dans ces délais, la réservation sera annulée sans restitution de l'acompte.					€

Moyens de paiement

Chèque (à l'ordre de camping Village Grand Sud)

Carte bancaire

N° _____

Date de validité _____ Cryptogramme _____

Chèques vacances Nombre _____

Vacaf (la déduction sera faite sur le solde après confirmation des droits).

N° allocataire : _____

N° département CAF: _____

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance en ayant daté et signé au dos le règlement intérieur (cf au verso) et accepte les conditions générales de vente du camping Village Grand Sud. Je transmets le contrat de location rempli et signé, auquel je joins un règlement d'acompte de 30 % du montant global du séjour. Je m'engage à régler le solde 30 jours avant mon arrivée.

A _____, le _____

signature client

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions d'admission. Le contrat sera pris en compte avec l'accord du responsable des réservations, dès validation du contrat ainsi que votre versement d'acompte pour une location ou pour un emplacement + 20 € de frais de réservation non remboursable (10€ pour les empl). Un accusé-réception vous sera alors délivré, il devra être présenté à la réception dès votre arrivée. Le solde et les frais d'ordures ménagères sont payable 30 jours avant votre arrivée, le montant du séjour étant calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur le contrat. **Un départ anticipé, arrivée tardive ou retardée ne pourra donner lieu à un remboursement. Aucune réservation ne peut s'effectuer pour un numéro d'emplacement ou de location précis. Aucun remboursement ne sera fait.** Toute entrée sur le camping de plus de 10 minutes sera facturée du montant normal du séjour prévu.

Formalités de police. Les campeurs étrangers sont assujettis à des formalités de police en application des dispositions du décret N°75-410 du 20 mai 1975. A tous les campeurs, il sera demandé de remplir une fiche d'identité à l'arrivée. Les locataires doivent, dès lors qu'ils séjourneront sur le terrain de camping, se conformer au règlement intérieur de celui-ci, ainsi qu'au règlement officiel des terrains de camping

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent de plein droit toutes les ventes de séjours réalisées sur le site www.camping-grandsud.com, supports écrits et téléphoniques et par tous types de réservations dès réception d'un acompte. Elles font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping et ses clients.

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour. Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix les frais d'ordures ménagères et taxes de séjour en vigueur. Tous les séjours sont réglables d'avance. Pour les réservations emplacement camping et location, la réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du montant total du séjour et des frais de réservations. Toute location est nominative, et ne peut, en aucun cas, être cédée; ou sous louée. Seules les personnes inscrites sur le Contrat pourront prétendre au bénéfice de la location.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible dès le lendemain après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping. Les heures d'arrivée et départ se font lors des heures d'ouverture de l'accueil prévu à cet effet.

1 seul véhicule par location, sauf si option prise et acceptée par le camping. 6 personnes maximum autorisés par emplacement, selon supplément pris et tarif en vigueur. Les mineurs seuls ne sont pas admis.

Votre premier versement : acompte 30% du montant estimé du séjour, déductibles de votre facture, + 20 € de frais fixes par contrat, (non déductibles ni récupérables), + l'assurance annulation facultative : 20€ par semaine ou partie de semaine réservée, à souscrire en même temps que votre contrat.

Paiement du solde du séjour, 30 jours avant l'arrivée prévue, sans relance.

SPÉCIFIQUE AUX LOCATIONS D'HEBERGEMENTS

Arrivée de 16 h à 18 h selon période d'ouverture de la réception. Le client devra déposer 2 cautions à son arrivée, une de 200 € pour les dégradations éventuelles, une de 50 € pour le ménage si non fait au départ. **Départ :** de 8 h à 10 h maximum, rendez vous d'état des lieux à prendre à l'arrivée selon disponibilité, et en cas de départ la veille de 15 h à 18h30 en fonction des disponibilités du personnel. Les inventaires se feront pendant ces horaires. Les dégradations d'occupation, retard de remise des clés ou retard de libération de l'emplacement sont facturés 100€.

Le nettoyage est à la charge de la famille (sauf si forfait ménage pris à l'avance): l'habitation devra être laissée parfaitement propre, le réfrigérateur devra être dégivré en totalité et laissé ouvert. Si le mobil-home n'est pas restitué propre, une prestation ménage vous sera facturée à 50 €. Les cautions vous seront restituées le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de la réception sous réserve du bon état et de la propreté du matériel et de l'habitat mis à votre disposition. La facturation d'éventuelles dégradations vendra s'ajouter au prix du séjour.

Si le départ était fait avant 8 h le matin, le responsable gardera la caution qu'il enverra après l'examen du locatif. Avant tout départ, prise de rendez-vous à la réception 48 h avant pour l'examen du locatif. Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, nécessité de prendre accord avec le responsable au moins trois jours avant la date de départ. L'utilisation des installations après votre départ sera facturée 5 €/pers. **Le prix comprend :** L'eau, le gaz, l'électricité, l'équipement de la location, l'utilisation des installations sportives gratuites du camping, l'occupation de l'habitat pour les personnes inscrites sur le Contrat de Location, sans pour autant pouvoir dépasser la capacité de l'hébergement choisi. L'utilisation des installations sanitaires ne sont pas accessibles aux clients louant un locatif. **Le prix ne comprend pas :** Les frais fixes spécifiques au camping, les options prises séparément au contrat de location, la garantie annulation. **Supplément pour les locations d'hébergements :** Tarif pour 1 enfant de moins de 2 ans, excédentaire à la capacité de l'hébergement choisi, lorsque celui-ci le permet: 70 € par semaine ; cette option n'est acceptée qu'à raison d'un enfant de moins de 2 ans supplémentaire par location, sans fourniture de matériel additionnel. Personne supplémentaire de + de 2 ans: 100 € selon accord de la direction.

SPÉCIFIQUE AUX LOCATIONS D'EMPLACEMENTS

Arrivée de 14h à 18h selon ouverture. **Départ** de 8h à 11h30. La journée est comptée de midi à midi. Les départs de 11h30 à 16h sont majorés d'une demi nuit, après 16h, 1 nuit complète supplémentaire est facturée. Tout retard de libération de l'emplacement après 11h30 entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue. Une caution vous sera demandée le jour de votre arrivée. La facturation d'éventuelles dégradations vendra s'ajouter au prix du séjour.

2.2 Modification de réservation

Aucune réduction ne sera effectuée en cas d'arrivée retardée, de départ anticipé ou de modifications de date de séjour. Il n'y a pas d'arrivées en dehors des heures d'ouverture, aucun remboursement ne sera fait si arrivée tardive.

2.3 Annulation

Toute réservation non solde conformément aux conditions générales de vente sera annulée. Pour toute annulation parvenue plus de 30 jours avant la date de début de séjour, le solde ne sera pas dû mais l'acompte sera conservé par le camping. Pour obtenir un éventuel dédommagement, cf 2.5 Assurance Annulation

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance annulation auprès de CAMPEZ COUVERT. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident...). Tarifs assurances : Emplacement camping : 20 euros / Location Mobil- Homes : 20 euros

Article 3 - Doulement du séjour

3.1 Animaux

Les catégories 1 et 2 sont strictement interdites dans l'enceinte du camping. Un carnet de vaccination sera demandé à votre arrivée. Les chiens doivent être maintenus en laisse dans toute l'enceinte du camping et leurs excréments ramassés. 2 chiens maximum autorisés sur les emplacements. Ne pas les laisser seuls.

3.2 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.

Article 4 - Responsabilité

Le Camping décline toute responsabilité en cas de vols, incendie, intempéries, etc...pour les dommages ou vols subis par et sur le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait ; une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire (FFCC, ANWB, ADAC...). Toute réparation de dégradations commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations sera à la charge de son auteur.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Carcassonne.

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation concernant le processus de médiation des litiges de la consommation, le dispositif de médiation proposé est MEDICYS-73 bild de Clichy-75009 PARIS

Le/...../.....

Nom Prénom.....

Votre signature avec la mention « lu et approuvé » :

REGLEMENT INTERIEUR

PORT DU BRACELET OBLIGATOIRE dès l'inscription à l'accueil et pendant toute la durée du séjour en juillet et août, le remplacement pour diverses causes sera facturé 5 €/braclet.

BRUIT ET NUISANCES SONORES

Veillez à ne pas faire de bruit après 22h. Les fatuits risquent l'expulsion. Nous vous prions de respecter le sommeil de chacun (petits et grands) de jour comme de nuit. Les postes de radio sont utilisables uniquement à l'intérieur des tentes et des localités. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins. Le silence doit être total de 23 h à 7 h.

ESPACES AQUATIQUES – PLAN D'EAU (piscines, lac, rivière)

Les piscines, le lac et la rivière ne sont pas surveillées. Veillez à ne pas laisser les enfants sans surveillance. Lac impropre à la baignade. Le camping ne sera en aucun cas responsable.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE

Maillots de bain et douche obligatoires. Sont notamment interdits : les jeux de plage (ballons, matelas etc...), palmes, masques, tubas, les chaussures, les vêtements, les animaux, de manger, de fumer, de courir, de pousser, de sauter afin de respecter les autres utilisateurs. L'accès à la piscine est exclusivement réservé aux campeurs pendant les heures d'ouverture. La baignade est non surveillée, les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

ENFANTS - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Pour cela vous avez à votre disposition terrain de foot, de volley et boudolrome. Les jeux de boules ne sont pas autorisés dans les allées, interdiction de jouer dans les sanitaires. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables lors de toutes les activités et utilisation des équipements. Pour la sécurité des enfants, il est obligatoire de respecter les panneaux présents à l'entrée des diverses installations. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

ASSURANCES

Il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradations dues aux intempéries, chute d'arbres ou de branches ou accident qui interviendrait à l'intérieur du camping.

BARBECUE – SECURITE INCENDIE

Le barbecue au gaz est autorisé. L'utilisation de **barbecue électrique ainsi qu'au charbon de bois est interdite**. Un barbecue collectif est à disposition. Les feux d'artifice, les pétards sont interdits. Les extincteurs sont accessibles par tous. En cas d'incendie, avisez immédiatement la direction.

CONSIGNES INCENDIE : si vous êtes témoin d'un début d'incendie, **GARDEZ VOTRE CALME. Faites prévenir immédiatement la direction du camping (04-68-26-88-18 ou le 06-48-85-70-33) qui alertera les Sapeurs-pompiers. Combattez l'incendie avec un extincteur ou un tuyau raccordé à un point d'eau. ATTAQUER LES FLAMMES PAR LE BAS**

CONSIGNES DE SECURITE INONDATION: POINT DE RASSEMBLEMENT A L'ACCUEIL

Le Camping Village Grand Sud offre l'attrait d'un bord de lac et de rivière et est classé, par arrêté préfectoral, en partie, en zone inondable. En cas d'inondation, suivez les consignes, affichées dans le camping. Consultez dès à présent à la réception, le plan d'évacuation du terrain. L'évacuation ne concerne en priorité que les personnes.

CONSIGNES DE SECURITE MATIERES DANGEREUSES: POINT DE RASSEMBLEMENT EN BORD DE RIVIERE

Le Camping Village Grand Sud, est installé à moins de 200 mètres d'une route à grande circulation où passent des camions pouvant transporter des matières dangereuses (toxiques, inflammables, explosives). Si un accident grave se produisait, l'évacuation du camping pourrait s'imposer. Consultez dès à présent à la réception, le plan d'évacuation du terrain. L'évacuation ne concerne en priorité que les personnes.

VISITEURS

Si des amis vous rendent visite, ils doivent se présenter à la réception et justifier de leur identité (paiement suivant durée) et laisser leur véhicule sur le parking extérieur. Il devra s'acquitter du tarif en vigueur. Ainsi, ils devront aussi porter un bracelet.

VEHICULES

L'accès au camping est strictement réservé aux campeurs et aux personnes autorisées.

Pour votre sécurité, la vitesse maximale autorisée dans l'enceinte du camping est de 10 km/h. La barrière d'entrée est ouverte de 7h30 à 23h. En dehors des ses horaires, les véhicules ne doivent pas circuler dans le camping. Le stationnement sur un emplacement, autre que le vôtre n'est pas autorisé car il peut empêcher l'installation de nouveaux arrivants et ne doit pas entraver la circulation. Le parking extérieur étant limité, aucune place n'est garantie. Il est strictement interdit de stationner sur les chemins d'accès du camping (accès pour les secours). La circulation est interdite de 23 h à 7h30 du matin.

ANIMAUX

Les animaux doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés contre la rage. Ils ne doivent pas rester au camp seuls, même enfermés dans les mobil-homes et les véhicules, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les animaux sont admis sur présentation de leur carnet de vaccination. Les propriétaires sont priés de ramasser les excréments de leur animaux. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits.

ORDURES MENAGERES – EXCREMENTS – DECHETS DIVERS

Vos déchets doivent être placés dans les containers prévus à cet effet dans le camping et à son entrée et triés : cartons, verre et plastique. Des cendriers sont présents à plusieurs endroits pour jeter vos mégots. Les excréments des animaux doivent être ramassés par leur maîtres dans toute l'enceinte du camping ainsi qu'au bord du lac et à la rivière.

DROIT A L'IMAGE

Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptible d'être pris en photos ou filmé pour la réalisation de nos supports publicitaires, sauf si vous nous signalez par écrit dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

GARAGE MORT

il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction. Une redevance sera à acquitter (selon les possibilités).

TENUE ET RESPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp et de ses installations. Toutes personnes est tenus de respecter le matériel, les installations et équipements du camping pour le respect des personnes y travaillant, des clients ainsi que pour la sécurité de tous. Le camping bénéficie d'un tri sélectif. Le respect des zones de lavage du linge ou de la vaisselle ainsi que les zones de vidange pour camping car et caravanes est obligatoire. Le lavage des véhicules est formellement interdit. L'étendage du linge doit être discret et ne pas être fait à l'aide des arbres. L'environnement naturel doit être respecté. Toute dégradation commise sera à la charge de son auteur qui pourra se voir immédiatement expulsé du camping sans remboursement sur son séjour.

SANCTIONS

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur du camping, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur le gestionnaire pourra résilier le contrat sans remboursement. Le camping se réserve le droit de refuser ces personnes pour un futur séjour ou tout accès au camping pour diverses raisons. En cas d'infraction, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre. En cas de litiges, seul le tribunal de CARCASSONNE sera compétent.

MAINTENANCE

Vous ne devez en aucun cas procéder au changement de bouteilles de gaz par vos propres soins. En cas de panne, merci de prévenir le bureau d'accueil qui fera le nécessaire auprès de notre équipe maintenance. Pour votre confort et votre sécurité, nous vous remercions de signaler à l'accueil les éventuels dysfonctionnements que vous pourriez constater. Il est strictement interdit de fumer dans les locations. En cas d'odeur de tabac, il vous sera retenu de la caution la somme forfaitaire de 100€ pour le nettoyage.

LAVERIE Les machines à laver et sèche linge sont accessibles à n'importe quelle heure , des jetons sont vendus à la réception lors de l'ouverture de celle-ci. Lors de la mise en route de la machine prévoir la durée du cycle pour l'arrêt et la récupération de votre linge. Le camping ne serait être tenu responsable en cas de vol.

La réception est fermée de 12h à 14h. Les horaires peuvent varier selon la période, veuillez les consulter à la réception.

En cas d'urgence, contactez la réception au 04.68.26.88.18 ou le 06.48.85.70.33